

n° 1

18 avril 2023

Viticulture Auvergne



À retenir cette semaine

Mildiou : les œufs d'hiver ne sont pas mûrs, pas de risque
 Oïdium : risque faible du fait du peu d'organes verts présents
 Excoriose : pas de symptôme observé.
 Mange-bourgeons : de rares cas signalés
 Développement lent de la vigne du fait des faibles températures.

BSV réalisé à partir des observations parcellaires des 2 vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 22 parcelles observées par 12 observateurs sur 5 cépages différents.

Données du réseau

14 parcelles renseignées, 11 dans le vignoble de Saint Pourçain, 3 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Le modèle de prévision de risque utilisé est RIMpro de Newfarm.

Stades phénologiques



Bourgeons dans le coton



pointe verte



éclatement du bourgeon

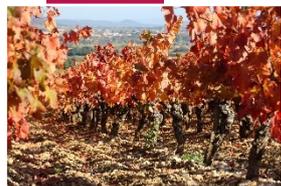


1ère feuille étalée

Bourgeons gelés



Quelques bourgeons, notamment en extrémité de baguette avaient commencé à débousser il y a une quinzaine de jours. La période de froid a fortement ralenti le développement de la vigne. Actuellement, on observe que la plupart des bourgeons sont en cours de débousser, avec un étalement du stade « bourgeons dans le coton » à « une feuille étalée », avec un maximum pour le stade « éclatement du bourgeons ». Quelques très rares bourgeons gelés sont également observés.



Situation sanitaire

Mange-bourgeon



Des symptômes sont observés sur quelques parcelles. Les dégâts devraient être négligeables dans l'ensemble, mais peuvent être ponctuellement importants. On rapporte hors réseau le cas d'une baguette entièrement attaquée. Le seuil de nuisibilité communément utilisé est de 15% de ceps avec au moins un bourgeon attaqué.

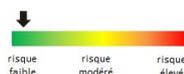


Excoriose



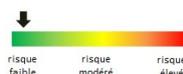
Aucun symptôme n'a été observé. La contamination se fait par temps humide et doux. Il fait pour l'instant frais, mais le temps devrait se radoucir un peu dans les jours à venir. Des contaminations pourraient alors avoir lieu.

Mildiou



Les premiers œufs d'hiver commencent juste à être murs. D'après le modèle de prévision des risques, il n'y a pas de contaminations à prévoir dans les jours à venir.

Oïdium



Les contaminations primaires ne sont possibles que s'il y a conjonction de 3 facteurs :

- maturité des cléistothèces (organe de conservation hivernal)
- présence d'organes verts (la contamination est possible dès le débourrement)
- occurrence d'une pluie d'au moins 2 mm. C'est le seul moment dans le cycle où la pluie est nécessaire

Il n'est pas possible de savoir si les cléistothèces sont mûrs. La météo prévoit un temps agité, avec notamment des averses orageuses cette fin de semaine. Cependant le risque reste faible du fait de la faible quantité d'organes verts présents.

Black rot



Les ascospores commencent juste à être mûres. Pas de risque de contamination pour le moment.

Prophylaxie et méthodes alternatives

Dans le cadre du plan Ecophyto II+ et d'une lutte phytosanitaire la moins impactante possible, il faut privilégier avant toute chose **les mesures prophylactiques et le recours aux méthodes alternatives**.

Se référer au site EcophytoPic : <https://ecophytopic.fr/>

Note de service DGAL/SDQSPV pour la liste actualisée des produits de biocontrôle

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. Une note nationale décrit l'état des lieux et les recommandations à respecter en la matière.

De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents...

le lien vers la note : <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/note-technique-2023-sur-les-resistances-aux-maladies-de-la-vigne>

Notes biodiversité et réglementaire

Une note « abeilles sauvages » est disponible :

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/abeilles_sauvages_-_note_nationale_biodiversite_-_bsv2_0.pdf

Note des dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs :

<https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>

(Rappel : la vigne ne fait pas partie des cultures concernées : l'arrêté du 20 novembre 2021 ne s'applique pas aux cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou les autres insectes pollinisateurs, dont la liste est publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture.)

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.
<http://viticulture.ecophytopic.fr/viticulture>

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François ROUDILLON - froudillon@allier.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Véronique SARROT - vsarrot@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité .

